

Présidence: .....

**Groupe "Les Verts"**

.....



**Groupe Socialiste**

.....

.....

MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 68-2020

AU CONSEIL COMMUNAL

**Groupe PLR**

.....

.....

Réseau cyclable à Renens: état des lieux

Réponse de la Municipalité au postulat de M. Laurent Voisard et à l'interpellation de Mme Anne Cherbuin relatifs à la mobilité cycliste à Renens

**Groupe "Fourmi Rouge"**

.....

.....

**Date proposée pour la séance de la Commission:**

Mardi 19 mai 2020, à 19h00,

Salle de spectacles, rue de Lausanne 37

**Groupe UDC**

.....

16 mars 2020

## PRÉAVIS N° 68-2020

### Réseau cyclable à Renens: état des lieux

Réponse de la Municipalité au postulat de M. Laurent Voisard et à l'interpellation de Mme Anne Cherbuin relatifs à la mobilité cycliste à Renens

## **Table des matières**

<b>1</b>	<b>Préambule.....</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Introduction.....</b>	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>Etat des lieux de la situation actuelle .....</b>	<b>3</b>
3.1	Réseau cyclable renanais et district de l'Ouest lausannois .....	3
3.2	Carte vélo de l'Ouest lausannois .....	4
3.3	Planification régionale et jalonnement .....	4
<b>4</b>	<b>Développements futurs du réseau cyclable en lien avec le développement des axes forts de transports publics d'agglomération .....</b>	<b>4</b>
4.1	Tramway .....	5
4.2	Bus à haut niveau de service (BHNS) .....	5
<b>5</b>	<b>Mesures d'améliorations ponctuelles intermédiaires.....</b>	<b>5</b>
5.1	Bandes cyclables sur la rue de Lausanne dans le sens est-ouest .....	5
5.2	Passage inférieur du 1 <sup>er</sup> -Août.....	6
5.3	Chemin de l'Usine à Gaz et avenue de Malley.....	6
5.4	Avenue du 24-Janvier .....	6
5.5	Bas de l'avenue du Léman (présence de barrière de chantier) .....	6
5.6	Avenue du Léman à la hauteur de la piscine .....	6
5.7	Aménagements complémentaires pour le centre-ville et autres quartiers communaux .....	6
5.8	Coûts des mesures .....	7
<b>6</b>	<b>Incidences financières .....</b>	<b>7</b>
<b>7</b>	<b>Conclusions de la Municipalité.....</b>	<b>7</b>

Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée dans le présent préavis s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Renens, le 16 mars 2020

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

## **1 Préambule**

Le présent préavis répond au postulat de M. Laurent Voisard intitulé « Cyclistes à Renens, on ne peut pas toujours compter sur la chance...: pour un inventaire des pistes et bandes cyclables de Renens, avec identification des carences et propositions de parcours de circulation auxiliaires, pour des trajets sécurisés et plus fluides », déposé au Conseil communal dans sa séance du 11 octobre 2018. Il est demandé à la Municipalité de mener une étude sur différents aspects régissant la mobilité cycliste à Renens. Une attention particulière est requise pour le marquage des tronçons routiers, l'entretien et le positionnement des pistes cyclables existantes, ou encore la communication appliquée à ce type de mobilité douce.

Mme la Conseillère communale Anne Cherbuin a complété cette demande de rapport par le biais d'une interpellation déposée au cours de la même séance du 11 octobre 2018. Dans cette dernière, elle identifie différents cas spécifiques du réseau communal nécessitant des améliorations à court terme pour les cyclistes.

L'étude présentée ci-dessous fait donc office d'état des lieux de la politique communale en la matière, tel qu'annoncé dans son programme de législature. La Municipalité y aborde également les futurs développements d'un réseau appelé à fortement évoluer en fonction des grands projets d'infrastructure prévus dans la région (gare de Renens, tramway, bus à haut niveau de service nommé ci-après BHNS).

Elle propose, finalement, des mesures ponctuelles pour remédier dans l'immédiat aux différentes configurations problématiques identifiées au sein du postulat et de l'interpellation susmentionnés.

## **2 Introduction**

Le 23 septembre 2018, le peuple suisse a accepté à 73,6% le nouvel arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres. Véritable vote plébiscite, accepté par tous les cantons – notamment en Suisse romande et à Renens avec un résultat favorable au « Oui » atteignant les 88,7% - le vélo comme moyen de transport a fait son entrée au cœur de la Constitution fédérale. L'acceptation de ce projet et l'importance de la thématique de la mobilité douce dans les programmes d'agglomération impliquent la mise en place de conditions renforcées pour un réseau complet et de qualité. Il est dès lors de la responsabilité des collectivités publiques, chacune à son niveau, mais aussi collectivement à l'échelon régional, d'en développer les structures cadres.

Depuis plusieurs législatures, la Municipalité a inscrit la promotion de la mobilité douce dans sa politique de développement. Ce travail est mené de concert avec la Police de l'Ouest lausannois

(POL), le Bureau Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL) ou encore des associations spécialisées. Il a permis, au fil des ans, de poser les bases d'un réseau cyclable sûr. Selon les chiffres de la POL, très peu d'accidents enregistrés sur le territoire communal impliquent des vélos. Le réseau renanais, d'une longueur d'environ 13 kilomètres, comprend de nombreux contresens cyclables existants, réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la conception d'ensemble des zones 30. Il s'inscrit dans une politique de modération de la circulation pour sécuriser la cohabitation des différents modes de transport.

Dès lors, en réponse aux demandes spécifiques émanant du Conseil communal, la Municipalité propose un rapport exhaustif sur le réseau renanais, sa gestion au niveau local et régional, ainsi qu'une projection pour la mobilité cycliste de demain à Renens.

La présente étude s'articule ainsi sur trois axes:

- un état des lieux de la situation actuelle;
- une vision des développements futurs, avec la planification de mesures d'aménagements cyclables en lien avec les grands projets d'infrastructure (tramway, BHNS, etc.);
- des mesures d'amélioration ponctuelles des différents points de friction mentionnés par Mme Cherbuin et M. Voisard.

### **3 Etat des lieux de la situation actuelle**

#### **3.1 Réseau cyclable renanais et district de l'Ouest lausannois**

Depuis 2012, le Service des travaux de la Ville de Renens participe au groupe vélo de l'Ouest lausannois. Gérée par le bureau SDOL, cette plateforme de réflexion englobe les Communes du district ainsi que les associations d'usagers (Pro Vélo, ATE/Association Transports et Environnement). Elle se réunit quatre fois par année pour passer en revue les différents projets à l'étude ou en cours de réalisation, et analyser leur impact au niveau régional. Ce groupe traite et coordonne les questions de franchissements des voies CFF, tels le passage inférieur du Léman, le Trait d'union (ex passage inférieur des Coulisses) à Malley et le Pont Bleu, ainsi que les contresens cyclables, le jalonnement cycliste, et le suivi des aménagements cyclables dans les projets d'axes forts ou le stationnement vélo.

Concernant la gestion courante du territoire renanais, les questions de mobilité et d'aménagements urbains qui en découlent sont traitées au sein de la Commission interne Mobilité-Urbanisme-Travaux (COMUT). Cette dernière réunit chaque mois les Services Urbanisme, Travaux, , Administration générale, Finances, Gestion urbaine-Développement durable ainsi que l'Office communal du logement. La POL prend également part à ces séances par le biais de son unité trafic-signalisation. Commission stratégique, la COMUT est complétée par différents groupes de travail thématiques ad hoc sur les aspects opérationnels de la mobilité cycliste.

De manière générale, la Municipalité aborde l'optimisation du réseau cyclable pour chaque nouveau chantier ou projet urbain. Les réflexions comprennent la création de nouvelles pistes ou le prolongement des existantes, leur nettoyage<sup>1</sup> ainsi que la gestion de la qualité des parcours eu égard notamment au positionnement des grilles de récolte des eaux.

---

<sup>1</sup> Actuellement, la balayeuse de route passe deux fois par semaine sur les grands axes de la Ville et au centre-ville, et une fois hebdomadairement sur les autres routes et chemins. Le réseau correspond à 37 kilomètres de route et 35 kilomètres de trottoir. A cela s'ajoute une équipe de six balayeurs de quartier.

Lorsque cela est possible, des grilles moins larges et plus longues sont installées dans le cadre de nouveaux aménagements. De nombreux critères doivent cependant être vérifiés (pentes transversales, débuts, organe d'évacuation, type de route, etc.).

En règle générale, l'aménagement de pistes cyclables sur des portions de trottoir n'est pas envisagé. La Municipalité, en collaboration avec la POL, tient à réserver ces espaces aux piétons, tant pour des raisons d'espace disponible, de lisibilité de l'espace public que de sécurité.

### **3.2 Carte vélo de l'Ouest lausannois**

Sur la base de ces groupes de travail ou de réflexion, le bureau SDOL a édité, en septembre 2019, une carte des itinéraires cyclables recommandés sur l'ensemble du district de l'Ouest lausannois dans la situation actuelle. Cette carte permet à chaque cycliste de choisir l'itinéraire le plus adapté. Que ce soit pour les trajets quotidiens ou pour un parcours occasionnel, elle offre une aide précieuse dans tous les déplacements. On y trouve notamment des indications mentionnant les axes à privilégier ou à éviter, les contresens cyclables, les pompes en libre accès, les vélos et vélos-cargos partagés.

Ce document, disponible gratuitement dans les guichets des Communes de l'Ouest lausannois, répond ainsi directement à la suggestion émise par M. Voisard. Il est aussi accessible sur internet sous <https://ouest-lausannois.ch/wp-content/uploads/carte-velo-sdol-web.pdf>.

### **3.3 Planification régionale et jalonnement**

Le réseau cyclable renanais s'inscrit également au sein d'une planification régionale plus large. Celle-ci est coordonnée à l'échelle de l'Ouest lausannois, dans le Plan Directeur intercommunal (Pdi) en cours d'élaboration (carte du réseau cyclable régional), et au niveau du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) qui définit le réseau cyclable d'agglomération (à plus large échelle).

Plusieurs voies vertes sont également prévues à l'échelle régionale. Le nouveau franchissement sous les voies CFF, "Trait d'union", à Malley s'inscrit dans cette logique et sera poursuivi sur le chemin du Closel notamment.

Les itinéraires faisant partie du réseau cyclable d'agglomération (itinéraires cyclables principaux) feront l'objet d'un jalonnement entre les différentes polarités (EPFL, UNIL, Renens Gare, etc.). Ce réseau est actuellement en cours de réalisation par le canton, mandaté par les communes. Il sera effectif au printemps 2020 pour une première étape, et au printemps 2021 pour le réseau complet (selon les disponibilités de la division entretien de la DGMR).

## **4 Développements futurs du réseau cyclable en lien avec le développement des axes forts de transports publics d'agglomération**

Les itinéraires principaux de mobilité douce et plus généralement de circulation pour l'Ouest lausannois seront entièrement redéfinis par deux projets d'infrastructure majeurs: le tramway entre le Flon et la gare de Renens, et le BHNS entre Crissier et Lutry (dont le tracé traverse Renens par la route de Cossonay). Chacune de ces réalisations comporte un volet spécifique dédié aux cyclistes.

#### **4.1 Tramway**

L'intégration d'aménagements cyclables continus sur l'axe du tramway Renens-Flon permettra d'améliorer sensiblement les conditions de circulation à vélo sur cet itinéraire. Des aménagements cyclables seront réalisés dans les deux sens avec la mise en service du tramway. La mise en double sens de circulation de l'avenue du 14-Avril – liée au projet de tramway – intégrera également des bandes cyclables dans les deux directions.

Le secteur de la gare de Renens sera modéré avec une zone de rencontre au nord et le maintien de la zone de rencontre au sud. Une vélostation et de nombreux supports de stationnement dans le secteur de la gare permettront de favoriser l'utilisation combinée train+vélo.

#### **4.2 Bus à haut niveau de service (BHNS)**

Le projet de bus à haut niveau de service sur la route de Cossonay intègre des aménagements cyclables dans les deux directions sur l'entier du tracé renanais.

### **5 Mesures d'améliorations ponctuelles intermédiaires**

L'ampleur de ces futurs chantiers impliquent une coordination fine entre un grand nombre d'acteurs, avec pour conséquence un délai important entre leur annonce et leur réalisation. Au travers des groupes de réflexion mentionnés au chapitre 3, la Municipalité dispose d'outils de gestion au quotidien pour ses axes cyclables, pour trouver des solutions de remplacement en cas de travaux ainsi que pour traiter les demandes directes de la population. Elle peut ainsi prendre des mesures ponctuelles permettant une amélioration ciblée du réseau à court terme.

Les interpellants relèvent différents emplacements problématiques où la circulation à vélo est dangereuse.

Pour rappel, les différentes situations désignées comme nécessitant une amélioration sont:

- la rue de Lausanne (manque de piste cyclable dans le sens de circulation est-ouest);
- le passage inférieur du 1<sup>er</sup>-Août (mauvaise visibilité et manque d'espace);
- le chemin de l'Usine à Gaz (manque de pistes cyclables ou cheminements pour cyclistes);
- l'avenue du 24-Janvier (circulation cycliste entravée par certains aménagements routiers);
- le carrefour du 14-Avril avec la rue de l'Avenir (cohabitation cyclistes-automobilistes sur un axe routier fréquenté et étroit);
- le bas de l'avenue du Léman (barrières de chantiers sur la piste cyclable);
- le passage inférieur du Léman (étroitesse de l'ancien passage durant la période des travaux);
- l'avenue du Léman à la hauteur de la piscine (transition difficile vers les autres axes).

Après analyse, la Municipalité présente ses réflexions et propositions d'amélioration dans les sous-points suivants.

#### **5.1 Bandes cyclables sur la rue de Lausanne dans le sens est-ouest**

Après discussion avec la POL et les Transports publics lausannois (tl), la signalétique du tronçon routier situé entre l'arrêt de bus "Renens-Village", le carrefour dit de la Croisée et l'avenue du Temple sera modifiée pour permettre aux bus de circuler en site propre sur une piste qui sera partagée avec les cyclistes. Une modification sur le tronçon Flumeaux-Florissant est également prévue. Ces aménagements sont planifiés pour 2020, après publication dans la Feuille des avis officiels (FAO).

## **5.2 Passage inférieur du 1<sup>er</sup>-Août**

Une évaluation des possibilités techniques, en collaboration avec le Service intercommunal de l'électricité (SIE SA), pour améliorer ou changer l'éclairage est en cours. D'éventuelles interventions nécessiteraient la fermeture temporaire du passage.

Son élargissement n'est par contre pas prévu dans le cadre des chantiers et des investissements en cours.

## **5.3 Chemin de l'Usine à Gaz et avenue de Malley**

Actuellement ce quartier, encore en friche, est traversé par un réseau routier « privé », permettant l'accès aux services existants (théâtre, déchetterie, etc.).

Dans le cadre de la réalisation du futur quartier de Malley, les projets de la nouvelle avenue de Malley et de la rénovation du chemin de l'Usine à gaz porteront une attention particulière à la mobilité douce et à la modération du trafic en général, qui feront partie du domaine public à terme.

## **5.4 Avenue du 24-Janvier**

La signalisation obligatoire du contresens a été faite dans un premier temps à l'aide de deux plots modérateurs, utilisés habituellement dans les zones 30 à Renens. Mais ceux-ci se sont révélés être gênants pour les cyclistes. Aussi, le plot situé à l'entrée du contresens a été retiré par la voirie, pour être remplacé par un panneau d'information « accès interdit » fixé au candélabre adjacent. Le second plot a été déplacé sur la chaussée afin de libérer l'espace sur la voie cyclable.

## **5.5 Bas de l'avenue du Léman (présence de barrière de chantier)**

Les travaux du passage inférieur du Léman ont pris fin au printemps 2019. Ce passage bénéficie désormais d'un net renforcement des infrastructures de mobilité douce avec la réalisation d'un nouveau trottoir et d'une bande cyclable dans les deux sens.

## **5.6 Avenue du Léman à la hauteur de la piscine**

Le marquage rouge sera prolongé jusqu'au passage piéton dans le virage de la piscine pour améliorer l'insertion des cyclistes dans la circulation dès que les températures le permettront. A noter que les vélos peuvent exceptionnellement circuler sur le trottoir à droite dans la montée vers la piscine.

## **5.7 Aménagements complémentaires pour le centre-ville et autres quartiers communaux**

En complément aux emplacements identifiés ci-dessus, la réflexion a été étendue au périmètre du centre-ville afin de déterminer certains aménagements permettant d'y améliorer, à court terme, la qualité du flux cycliste, avant la réalisation des mesures d'accompagnement du tramway.

Il s'agit de:

- rue de la Savonnerie – mise à double sens cycliste depuis le parc Frehner jusqu'à l'entrée du parking souterrain du magasin Coop;
- rue du Midi – mise à double sens depuis la rue de Lausanne;
- rue de la Mèbre – mise à double sens depuis la rue du Midi.

D'autres mesures ont été identifiées sur le reste du territoire communal. La Municipalité propose dès lors les modifications suivantes de son réseau routier pour compléter les cheminements cyclistes à Renens:

- rue de Verdeaux – création d'une bande cyclable à droite dans le sens de la montée (aménagement qui comprend le déplacement de trois places de parc de l'autre côté de la route);
- chemin de la Roche – mise en place d'un contresens à la montée (implique la suppression d'une place de parc);
- rue du Léman – création d'une bande rouge à la sortie du chemin du Closel sur la rue du Léman.

Enfin, une réflexion d'ensemble a été menée concernant la signalisation des impasses. Une campagne de modification de la signalisation étudiée par le SDOL est en cours avec la POL (mention de la dérogation pour la mobilité douce lorsque le passage est possible).

L'ensemble de ces modifications ponctuelles seront réalisées à l'horizon 2021 et feront l'objet d'une communication dans le journal Carrefour Info.

## **5.8 Coûts des mesures**

Les montants à mettre en œuvre sont de l'ordre de CHF 35'000.- et restent dans le cadre des budgets de fonctionnement alloués de la Commune.

## **6 Incidences financières**

Les coûts des mesures précitées sont estimées à CHF 35'000.- et seront pris dans le compte de fonctionnement N° 3820.3142.04 - réfection du réseau routier + piétons.

## **7 Conclusions de la Municipalité**

Convaincue que le vélo, tout comme la marche à pied, est un moyen particulièrement efficace et écologique pour se déplacer et favorable pour la santé, la Municipalité partage ce souhait de faciliter et sécuriser la mobilité douce à Renens. Encore peu étoffé sur le territoire il n'y a pas si longtemps, le réseau cycliste s'est inscrit progressivement dans nos rues existantes, avec l'ambition de modérer la circulation et de prévoir les marquages nécessaires pour une meilleure cohabitation du trafic. Différents groupes de réflexion ont été activés, qui représentent autant de partenaires pour traiter le réseau de plusieurs dizaines de kilomètres créé ces dernières années et planifier son évolution. Celle-ci sera très importante, eu égard aux grands chantiers d'infrastructure qui impacteront l'Ouest lausannois ainsi que l'agglomération Lausanne-Morges, et renforceront à terme le réseau de transports en commun et les mobilités douces.

Ce faisant, Renens s'inscrit en tant que collectivité publique impliquée dans la promotion du vélo comme l'un des moyens de transport phare de la mobilité de demain, en cohérence avec la volonté communale exprimée dans le cadre du vote de l'arrêté fédéral pour les voies cyclables.

Malgré une attention soutenue à la mobilité cycliste depuis de nombreuses années, la Municipalité reconnaît que la situation n'est pas optimale aujourd'hui, en particulier en raison du report des grands projets. Le prochain développement des axes forts permettra de faire une avancée importante dans le domaine.

Toutefois, la Municipalité souhaite l'anticiper, en apportant des solutions locales intermédiaires accompagnées d'une campagne de communication, afin de favoriser et développer la pratique du vélo. Ce mode de déplacement a sa place dans la circulation en ville et répond à des enjeux très actuels de protection du climat et de promotion de la santé.

---

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

## CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 68-2020 de la Municipalité du 16 mars 2020,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**VALIDE** le présent rapport/état des lieux sur le réseau cyclable de la Ville de Renens.

**APPROUVE** la réponse de la Municipalité au postulat de M. Laurent Voisard intitulé « Cyclistes à Renens, on ne peut pas toujours compter sur la chance ...: pour un inventaire des pistes et bandes cyclables de Renens, avec identification des carences et propositions de parcours de circulation auxiliaires, pour des trajets sécurisés et plus fluides ».

**APPROUVE** la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Anne Cherbuin relative à la mobilité cycliste à Renens.

---

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 16 mars 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:

  
Jean-François Clément

Le Secrétaire municipal:

  
Michel Veyre



Annexes: - carte vélo « A vélo dans l'Ouest »  
- plan du réseau cyclable à Renens

Membres de la Municipalité concernés: - Mme Tinetta Maystre  
- M. Olivier Golaz



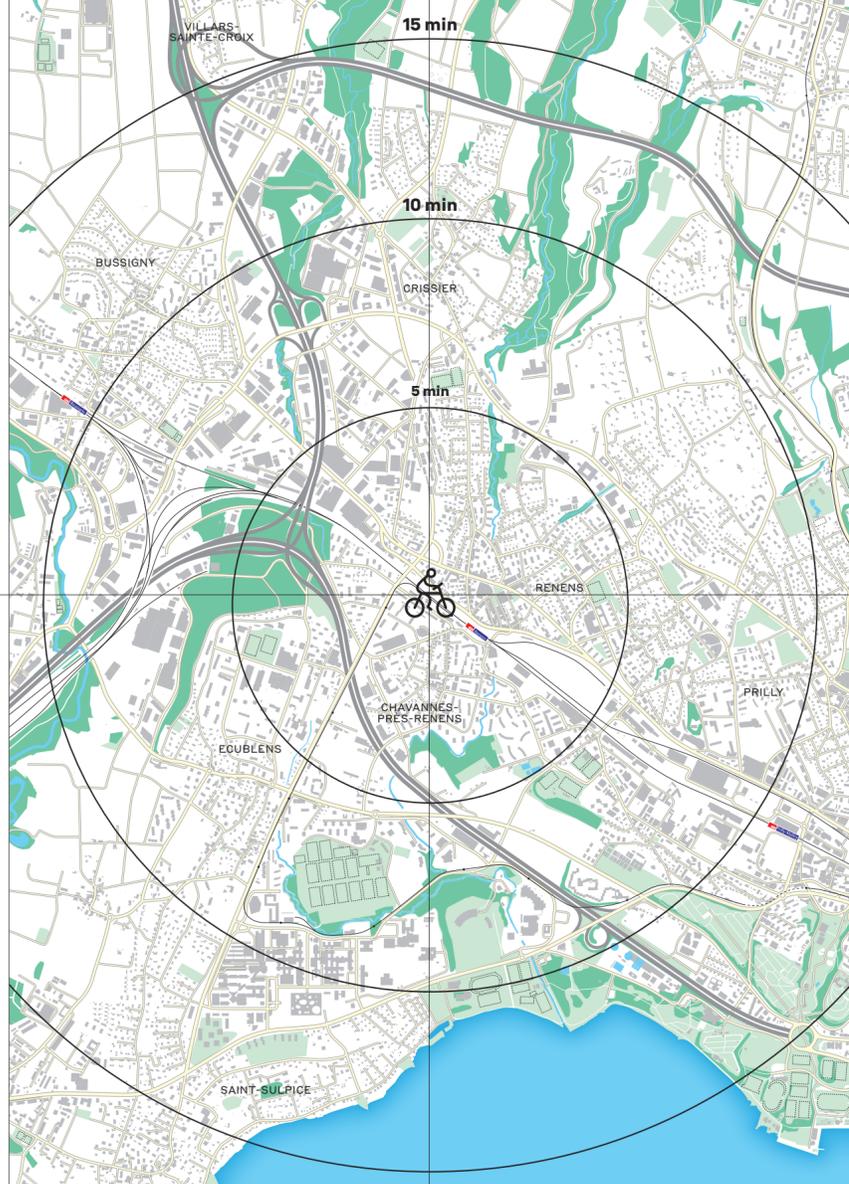
## LE VÉLO A LE VENT EN POUPE!

Que ce soit pour les loisirs, faire ses achats, ou encore aller au travail, le vélo est un moyen de transport rapide, flexible, écologique et bon pour la santé.

Pourtant, se mettre véritablement au vélo et l'utiliser pour ses déplacements quotidiens implique de répondre à certaines craintes, notamment celle liée au trafic routier.

Le choix d'un itinéraire adapté prend ainsi toute son importance.

La carte vélo souhaite faire de votre pratique cyclable un moment agréable à travers l'Ouest lausannois. Elle permettra à chacun de définir son itinéraire selon le trafic et la topographie.

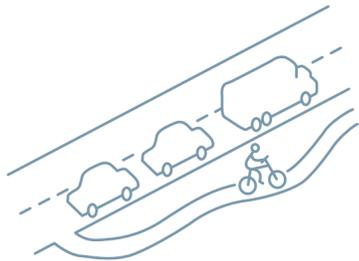


## À VÉLO DANS L'OUEST CARTE VÉLO

### CHOISIR LE BON ITINÉRAIRE

Éviter les grands axes, découvrir et prendre un contre-sens cyclable pour rejoindre une petite rue de quartier, pédaler le long du lac ou traverser une forêt avant d'arriver à destination: cette carte vous permet de choisir l'itinéraire le plus adapté.

En complément à la carte, divers sites disposent de choix d'itinéraires en ligne: [www.komoot.com](http://www.komoot.com); [www.naviki.org](http://www.naviki.org); [www.bikecitizens.net](http://www.bikecitizens.net)



### PLUS VITE À VÉLO: L'OUEST LAUSANNOIS EN 15 MINUTES CHRONO

L'échelle et la topographie de l'Ouest lausannois sont particulièrement adaptées aux déplacements à vélo. En milieu urbain, c'est généralement le moyen de transport le plus rapide pour les trajets de moins de 4 kilomètres (voire plus pour les vélos à assistance électrique). Dans l'Ouest lausannois, la plupart des déplacements prennent ainsi moins de 15 minutes.



### LE VÉLO, C'EST BON POUR LA SANTÉ

Pratiquer régulièrement une activité physique permet de réduire les risques liés au développement des maladies cardiovasculaires, du diabète de type 2, de l'hypertension artérielle, du cancer et de l'obésité\*. Se rendre au travail à vélo est un bon moyen de concilier une activité physique modérée durant le temps alloué à ses déplacements quotidiens.

\*Promotion Santé Vaud



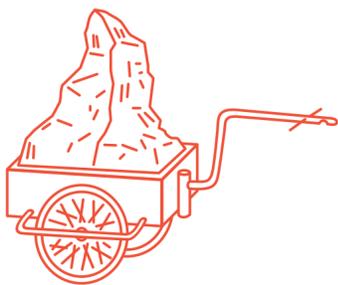
Une étude réalisée par le CHUV\* sur les vélos électriques et leurs effets bénéfiques sur la santé démontre que l'activité physique qui en résulte permet également de diminuer les risques de mortalité et de morbidité cardiovasculaire.

\*J. Welker, J. Cornuz, B. Gojanovic, « Le vélo électrique: un outil pour la santé ou un gadget écolo? », Revue Médicale Suisse, 8, 1513-17 (2012)

© Secrétariat général et cadastre de la Commune de Lausanne

### LE TRANSPORT À VÉLO

Avec un matériel adapté, il est possible de déplacer des montagnes (ou presque) à vélo. Remorques, vélos-cargos ou autres vélos dits spéciaux aident à transporter des charges jusqu'à 60 kg! Des vélos-cargos électriques en partage sont à votre disposition dans l'Ouest lausannois. [www.carvelo2go.ch](http://www.carvelo2go.ch)

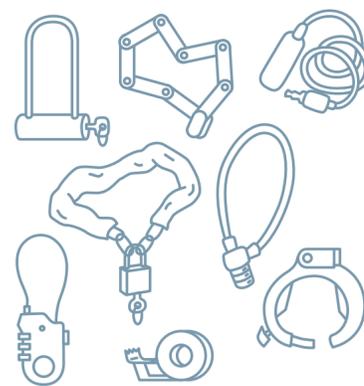


### STATIONNER SON VÉLO

Les supports à vélo permettent de stationner les vélos en sécurité. Il est recommandé de toujours attacher le cadre du vélo au support pour limiter le risque de vols. Sans installation spécifique, il est autorisé de stationner temporairement son vélo le long du trottoir, s'il reste un espace libre d'au moins 1,50m pour les piétons\*.

Les vélos en ville sont parfois volés. Mieux vaut donc redoubler de prudence et acquérir des moyens solides de se prémunir: il existe toutes sortes de cadenas avec des performances différentes et (cela va avec!) des poids différents. Antivolos rigides, câbles ou chaînes, de nombreuses solutions existent.

\*Ordonnance sur la circulation routière (OCR), art 41



### LES COMMUNES VOUS SOUTIENNENT

Plusieurs Communes de l'Ouest lausannois subventionnent l'achat d'un vélo ou d'un vélo à assistance électrique (VAE). N'hésitez pas à vous renseigner.

## À VÉLO DANS L'OUEST

Les Communes de l'Ouest lausannois vous proposent trois guides, chacun spécialisé sur un type d'usage du vélo. Vous y trouverez conseils, astuces, cartes, balades et autres interviews afin que votre pratique du vélo soit la plus agréable possible.

### Guide 1 – LOISIRS

Ce guide propose trois parcours qui allient plaisir et intérêt pour la région. Il contient des informations pratiques, des cartes accompagnées d'indications détaillées, des itinéraires ainsi qu'un descriptif des points d'intérêt qui jalonnent les parcours.



### Guide 2 – ACHATS

Deuxième volet de la série « À vélo dans l'Ouest », ce guide se veut résolument pratique. Il invite à découvrir la thématique des achats à vélo autant pour les cyclistes que pour les commerçants. Il s'adresse à tous: aux cyclistes avertis et convaincus, comme aux novices ou aux sceptiques.



### Guide 3 – TRAVAIL

Le dernier guide en date s'intéresse au vélo comme moyen de transport pour se rendre au travail. À travers l'expérience d'employeurs et d'employés, il relate les différents avantages à enfourcher son vélo avant et après une journée de travail, ainsi que les étapes à mettre en place pour y parvenir.

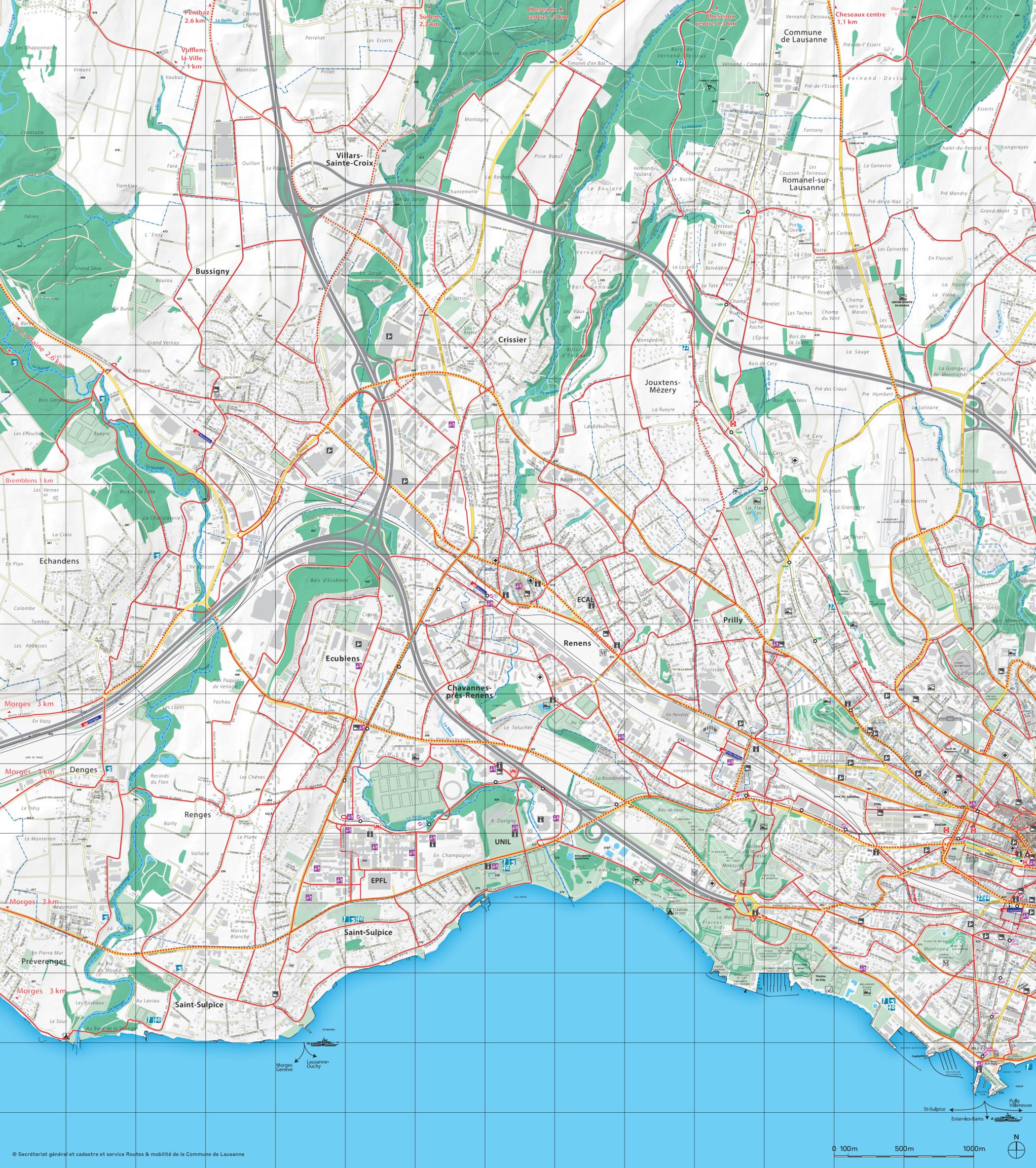


### LES GUIDES ET LA CARTE VÉLO SONT DISPONIBLES SUR DEMANDE AUPRÈS DU BUREAU SDOL OU SUR WWW.OUEST-LAUSANNOIS.CH

Cette carte indique les itinéraires cyclables recommandés dans l'Ouest lausannois. Les informations figurant sur le plan tiennent compte de la situation au moment de l'édition (sept. 2019). Seule la signalisation sur le terrain fait foi (chantiers, fermetures temporaires).

[www.atelierlausanne.ch](http://www.atelierlausanne.ch)

QUEST LAUSANNOIS

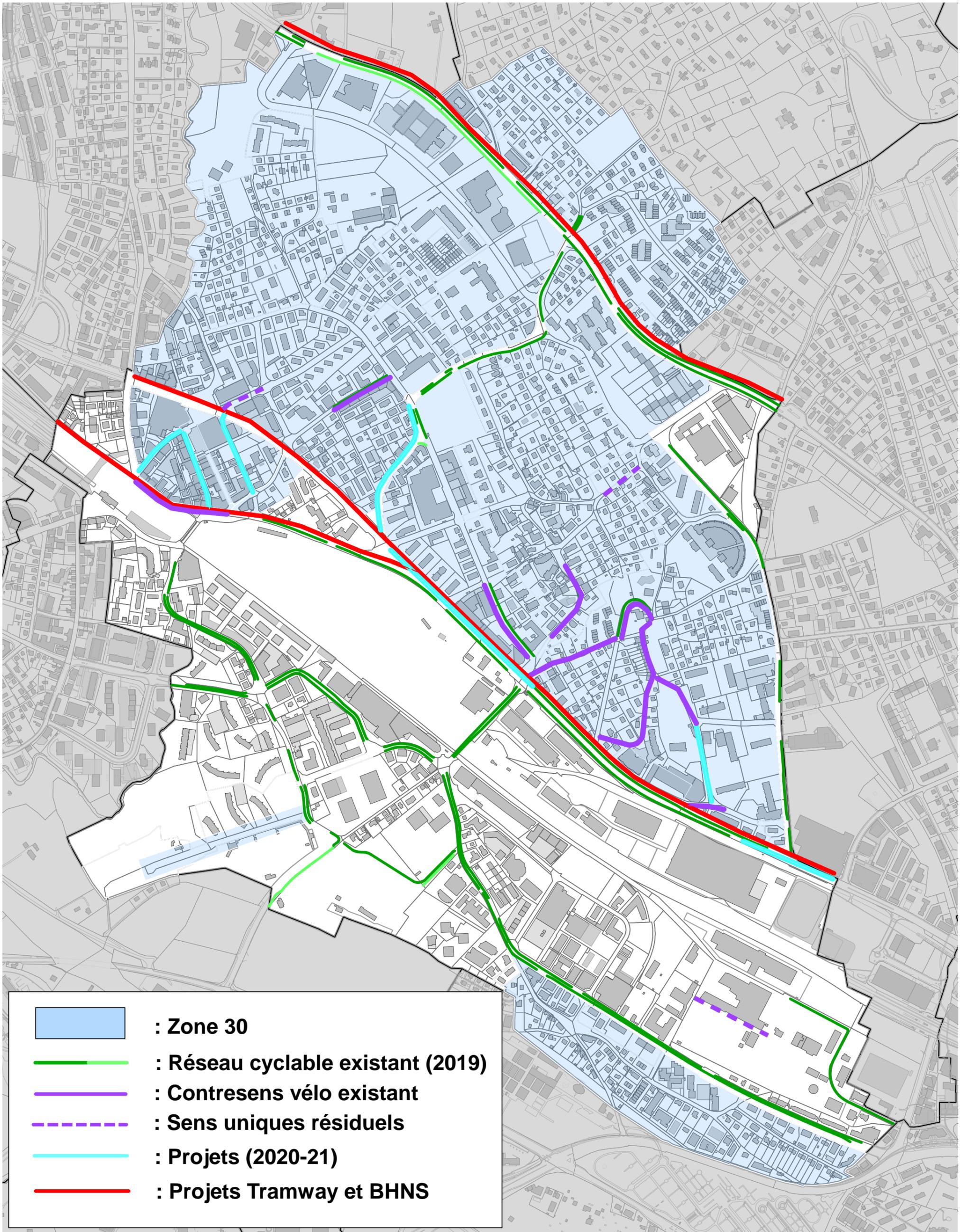


© Secrétariat général et cadastre et service Routes & mobilité de la Commune de Lausanne



**ITINÉRAIRES CYCLABLES**

- Recommandé dans les deux sens
- Recommandé dans un seul sens
- Tronçon difficile (trafic)
- Vélo poussé
- Cyclotourisme La Suisse à vélo [www.suissemobile.ch](http://www.suissemobile.ch)
- ↗ Montée facile
- ↗ Montée moyenne
- ↗ Montée difficile
- .373 Altitude en mètres
- Ascenseur
- Commerçant / réparateur vélos
- Atelier réparation vélo
- Pompe à vélo en libre-service
- Vélos en libre-service
- Vélos-cargos en libre-service
- Trafic automobile important
- Zone piétonne
- Sens unique aussi pour vélos
- Fermé au transit automobile
- Limite de commune
- Piscine
- Office du tourisme
- Musée
- Hôpital – Permanence médicale
- Gare CFF
- Arrêts M1, M2, LEB
- Embarcadère CGN



-  : Zone 30
-  : Réseau cyclable existant (2019)
-  : Contresens vélo existant
-  : Sens uniques résiduels
-  : Projets (2020-21)
-  : Projets Tramway et BHNS



CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL

### Réseau cyclable à Renens - Point de situation - Préavis N°68 2020

Date	Dessinateur	Modifié le	Format	Plan n°	Echelle
Cadastre 11.2019	SR	16.04.2020	A3		1/7 500
Centre Technique Communal - Rue du Lac, 14 - CP521-1020 Renens - Tél.: 021 632 74 02 - fax.: 021 632 74 99 - www.renens.ch-mail.:ctc@renens.ch					
Géodonnées Etat de Vaud					

